

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

DÉCISION DU MAIRE
du 03/12/2024
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT

OBJET : Budget communal 2024 - Décision modificative n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 12-05-20 du 25 mai 2020 modifiée par les délibérations n° 08-03-21 du 08 mars 2021, n° 08-02-22 du 21 février 2022 et n° 45-09-23 du 11 septembre 2023 fixant les délégations du Conseil municipal au Maire,

Afin de pouvoir procéder au mandatement des ICNE 2024, il y a lieu de procéder à la décision budgétaire modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

66112 Intérêts - rattachement des ICNE + 1 376,41 €

60618 Autres fournitures non stockables - 1 376,41 €

Le virement de crédits s'effectue conformément au vote du budget qui m'autorise à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Par délégation du Conseil municipal, Mme la Maire décide :

- De prendre cette décision modificative budgétaire n°2 ;
- De signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision (notamment le certificat administratif n° 9 du 03/12/2024).



La Maire,


Nathalie DONATIN